

11e interrogation—Les procédures parlent par elles-mêmes.

12e interrogation—Non.

ACTE.

13.—Quittance de la succession Pierre Provost à la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que le dit acte soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

14.—L'item "Requêtes, etc", ayant été épuisé, M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin DANDURAND,

Propose: Que le Conseil procède maintenant à l'étude du premier ordre du jour.

M. l'échevin L. A. LAPOINTE soulève un point d'ordre, alléguant que cette proposition ne peut pas être soumise, attendu que le Conseil n'a pas encore disposé entièrement des affaires de routine et qu'il est nécessaire d'abroger préalablement la résolution antérieurement adoptée à cette assemblée.

Sur proposition de M. l'échevin BRODEUR, appuyé par M. l'échevin MONAHAN,

Le Maire-Suppléant décide que le dit point d'ordre est fondé et déclare la dite proposition hors d'ordre.

En conséquence, le Conseil continue l'étude des affaires de routine.

PRESENTATION DES RAPPORTS.

15.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à MM. Beardmore & Co. de construire une voûte.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin CARTER.

16.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à "Cooper's Limited", de construire une voûte.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Carter.

17.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de vendre deux chevaux du Service de l'Incineration.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Carter.

18.—Du Bureau des Commissaires, emandant un crédit de \$1,100 pour construire un égout dans la rue Rouville.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Carter.

19.—Du Bureau des Commissaires, pour voter un montant de \$1,500 à la Goutte de Lait.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Carter.

20.—Et un débat s'engageant sur la question de savoir si l'on doit prendre en considération le 1er ordre du jour, savoir: les 2e et 3e lectures d'un règlement pourvoyant à la fermeture des buvettes de bonne heure,

M. l'échevin DANDURAND, appuyé par M. l'échevin CARTER,

Propose: Que le sous-amendement de MM. les échevins BRODEUR ET MONAHAN, antérieurement adopté à cette assemblée soit maintenant reconsidérée et annulée.

Du consentement unanime du Conseil, la dite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage.

Pour: Ward, Carter, Dandurand, Roux, Garceau, Clément.—6

Contre: L. A. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Robinson, Lamoureux, Resther, Boyd, Gauvin, Brodeur, Dubeau, Monahan, Letourneau, Mayrand, Turcot.—14

La dite proposition est ainsi rejetée.

Sur ce, le Conseil reprend l'étude des rapports du Bureau des Commissaires.

21.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à M. George Wray, de construire une voûte au No 276 rue Bleury.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que le dit rapport soit reçu et adopté.

Et un nouveau débat s'engageant sur la question du 1er item de l'ordre du jour.

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin WARD,

Propose: Que lorsque cette séance sera levée, elle soit ajournée à trois heures p. m., demain, pour continuer l'étude des affaires non terminées sur l'ordre du jour.

11th interrogatory—The proceedings speak for themselves.

12th interrogatory—No.

DEED.

13.—Quittance by the Estate Pierre Provost to the City of Montreal.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said deed be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same, on behalf of the City.

14.—The item "Receiving Petitions, etc." having been disposed of,

Ald. CARTER moved, seconded by Ald. DANDURAND, That the Council do now proceed to consider the first order of the day.

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that said motion could not be put, inasmuch as the Council had not yet completed the consideration of routine proceedings and it would be necessary to proceed by way of repeal of the resolution adopted at a previous stage of the meeting on motion of Ald. Brodeur, seconded by Ald. Monahan.

The Acting-Mayor decided that said point of order was well taken and ruled said motion out of order.

The Council accordingly continued the consideration of the routine proceedings.

PRESENTATION OF REPORTS.

15.—From Board of Commissioners to allow Messrs Beardmore & Co. to construct a vault..

Consideration deferred, at the request of Ald. Carter.

16.—From Board of Commissioners to allow the Coopers Limited to construct a vault.

Consideration deferred, at the request of Ald. Carter.

17.—From Board of Commissioners to sell two horses in the Incineration Department.

Consideration deferred, at the request of Ald. Carter.

18.—From Board of Commissioners for an appropriation of \$1,100 to construct a sewer in Rouville St.

Consideration deferred, at the request of Ald. Carter.

19.—From Board of Commissioners to vote a sum of \$1,500 to "La Goutte de Lait".

Consideration deferred, at the request of Ald. Carter.

20.—And, a debate arising, on the question of considering the 1st order of the day, viz: 2nd and 3rd reading of a by-law providing for the early closing of bars,

Ald. DANDURAND moved, seconded by Ald. CARTER.

That the sub-amendment of Ald. Brodeur and Monahan, adopted at a previous stage of the meeting, be now reconsidered and annulled.

Said motion being put with the unanimous consent of the Council, the Council divided:

Yeas: Ward, Carter, Dandurand, Roux, Garceau, Clément.—6

Nays: L. A. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Robinson, Lamoureux, Resther, Boyd, Gauvin, Brodeur, Dubeau, Monahan, Letourneau, Mayrand, Turcot.—14

So it passed in the negative.

The Council thereupon resumed consideration of reports from the Board of Commissioners.

21.—From Board of Commissioners to allow M. George Wray to construct a vault at No 276 Bleury St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

And, a further debate arising on the question of the 1st item of the order of the day,

Ald. CARTER moved, seconded by Ald. WARD,

That, when this meeting adjourns, it shall stand adjourned until three o'clock p. m., to-morrow, to continue the unfinished business on the order of the day.

Declared out of order by the Acting-Mayor.

And, a further debate arising,